

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 1 / 16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Coltogum® Extreme
UFI: 55JT-CWK9-710N-KU7K

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Matière d'étanchéité

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société
Allchemet AG
Werkstrasse 4
6020 Emmenbrücke / SUISSE
Téléphone +41 (0) 848 00 00 88
Site internet www.allchemet.ch
E-mail info@allchemet.ch

Secteur informatif

Informations techniques Technik +41 (0) 848 00 00 88 / info@allchemet.ch

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif 145 (24h) oder +41 44 251 51 51 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence Aucun

Caractéristique particulière EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Contient: Triméthoxyvinylsilane, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

Dangers pour l'environnement Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

Autres dangers Aucun

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 2 / 16

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
4 - < 5	Phosphate de triéthyle CAS: 78-40-0, EINECS/ELINCS: 201-114-5, EU-INDEX: 015-013-00-7, Reg-No.: 01-2119492852-28-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Eye Irrit. 2: H319
3 - < 4	Oxyde de titane (<10µm) CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5, EU-INDEX: 022-006-002 GHS/CLP: Carc. 2: H351
0,1 - < 1	Triméthoxyvinylsilane CAS: 2768-02-7, EINECS/ELINCS: 220-449-8, EU-INDEX: 014-049-00-0, Reg-No.: 01-2119513215-52-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 3: H226 - Acute Tox. 4: H332 - Skin Sens. 1B: H317
0,1 - < 1	N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine CAS: 1760-24-3, EINECS/ELINCS: 217-164-6, Reg-No.: 01-2119970215-39-XXXX GHS/CLP: Skin Sens. 1: H317 - Eye Dam. 1: H318 - Acute Tox. 4: H332 - STOT RE 2: H373
0,1 - < 1	Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle) CAS: 52829-07-9, EINECS/ELINCS: 258-207-9, Reg-No.: 01-2119537297-32-XXXX GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 2: H411

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Fumée
Oxyde d'azote (NOx).

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 3 / 16

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout/ les eaux superficielles/les eaux souterraines, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.

Absorber les résidus avec un produit liant les liquides (p. ex. sable, sciure, liant universel, diatomite).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Stocker au frais. Stocker au sec.

Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.

Classe de stockage

LK 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022 Version 04. Remplace la version: 03 Page 4 / 16

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (CH)

Substance
Oxyde de titanium (<10µm)
CAS: 13463-67-7, EINECS/ELINCS: 236-675-5, EU-INDEX: 022-006-002
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 3 mg/m³, a
Méthanol
CAS: 67-56-1, EINECS/ELINCS: 200-659-6, EU-INDEX: 603-001-00-X
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 200 ppm, 260 mg/m³, 4x, H, B, SS:C, INRS, NIOSH
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 800 ppm, 1040 mg/m³
Carbonate de calcium
CAS: 471-34-1, EINECS/ELINCS: 207-439-9
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 3 mg/m³, a; NIOSH s 1.8.2

DNEL

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,91 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 27,6 mg/m³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,63 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,63 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6,8 mg/m³
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,82 mg/m³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 2,82 mg/m³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,6 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 400 µg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 800 µg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 690 µg/m³
Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0
Industrie, dermique, Effets locaux à court terme, 26.6 mg/cm²
Industrie, dermique, Effets locaux à long terme, 3.33 mg/cm²
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 11.7 mg/m³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 93.6 mg/m³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 93.6 mg/m³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 3.33 mg/kg bw
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 11.7 mg/m³
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 26.6 mg/kg bw
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
Aucune DNEL disponible.

PNEC

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
Sol, 0.06 mg/kg dw
Eau de mer, 40 µg/L
Sédiment (Eau de mer), 0,15 mg/kg dw

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 5 / 16

Sédiment (Eau douce), 1,5 mg/kg dw
Eau douce, 400 µg/L
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
Sédiment (Eau de mer), 2,9 mg/kg
Eau douce, 18,8 µg/L
Eau de mer, 1,88 µg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 mg/L
Sédiment (Eau douce), 29 mg/kg
Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 298.5 mg/l
Eau douce, 0,632 mg/l
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
Sol, 0,009 mg/kg soil dw
Eau douce, 0,062 mg/L
Eau de mer, 0,006 mg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 25 mg/L
Sédiment (Eau douce), 0,22 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau de mer), 0,022 mg/kg sediment dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Protection des yeux	lunettes de protection (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. 0,4 mm, Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3). 0,4 mm, latex de caoutchouc, >120 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	vêtement de protection léger
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Non
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 6 / 16

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	pâteux
Couleur	blanc
Odeur	douce
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	inflammable
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm ³]	1,62 - 1,66
Densité relative	Pas d'information disponible.
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	insoluble
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non applicable
Viscosité cinématique	100 000 - 160 000 cps (UNI EN ISO 3219)
Densité de vapeur relative	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas d'information disponible.
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Dioxyde de titane: ≤10µm

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir la SECTION 10.3.
Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

Allchemet AG

6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 7 / 16

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7
Le contact avec l'humidité.
Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort
Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le contact avec l'humidité libère des Méthanol.
Es can d'incendie: voir paragraphe 5.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 8 / 16

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, oral, rat, 7120 mg/kg (OECD TG 401)
NOAEL, oral, rat, < 62,5 mg/kg (28 d) (OECD TG 422)
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg
Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0
LD50, oral, rat, 1165 mg/kg
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw (OECD 407)
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
LD50, oral, rat, >5000 mg/kg (OECD 425)
NOAEL, oral, rat, 3500 mg/kg/d (90d)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, dermique, lapin, 3259 mg/kg bw
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
LD50, dermique, lapin, >5000 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LD50, dermique, lapin, > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LD50, inhalatoire, rat, 16,8 mg/l (4 h) (OECD TG 403)
NOAEL, inhalatoire, rat, 0,058 mg/l (98 d)
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LC50, inhalatoire, rat, 7,7 mg/l (4 h)
Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0
LC50, inhalatoire, rat, >8.817 mg/l (OECD 403) 4h

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022 Version 04. Remplace la version: 03 Page 9 / 16

Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
LC50, inhalatoire, rat, >6,8 mg/l/4h
NOAEC, inhalatoire, rat, 10 mg/m³ (90d)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LC50, inhalatoire, rat, 1,49 mg/L, 4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
œil, lapin, OECD 405, 24h, non irritant
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
OECD 405, Provoque des lésions oculaires graves.
Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0
irritant
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
aucun effet nocif observé
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
Provoque des lésions oculaires graves.

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
dermique, lapin, 24h, non irritant
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
lapin, OECD 404, non irritant
Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0
non irritant
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
aucun effet nocif observé
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
aucun effet nocif observé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée EUH208: Peut produire une réaction allergique.
Méthode de calcul

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
dermique, sensibilisant
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
Cobayes, OECD 406, non sensibilisant
Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0
dermique, non sensibilisant
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
aucun effet nocif observé
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
dermique, sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022 Version 04. Remplace la version: 03 Page 10 / 16

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
inhalatoire, non irritant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
NOAEL, oral, rat, 40 mg/kg bw/day (subchronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
NOAEC, inhalatoire, rat, 605 mg/m ³ (subchronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/d, aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 45 mg/m ³ (systemic effects), aucun effet nocif observé
NOAEC, inhalatoire, rat, 15 mg/m ³ (local effect), un effet néfaste observé

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
in vivo, négatif
in vitro, OECD 471, négatif
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
aucun effet nocif observé
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
in vivo, négatif
in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
NOAEL, oral, lapin, 75 mg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,
NOAEL, oral, rat, 300 mg/kg bw/day (subchronic), aucun effet nocif observé, Effect on fertility,
NOAEC, inhalatoire, rat, 1730 mg/m ³ (subacute), aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on developmental toxicity), aucun effet nocif observé
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
NOAEL, oral, rat, 500 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé

Cancérogénèse Pas de classification.
EUH211: Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Méthode de calcul

Substance
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
Harmonised classification: Carc. 2 H351

Danger par aspiration En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022 Version 04. Remplace la version: 03 Page 11 / 16

exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection
sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.
Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
Autres informations	Aucun

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Triméthoxyvinylsilane, CAS: 2768-02-7
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 191 mg/l
EC50, Pseudokirchneriella subcapitata, 210 mg/l (7 d) (US-EPA)
EC50, (48h), Daphnia magna, 168,7 mg/l (92/69/EWG C.2)
EC10, Pseudomonas putida, 1000 mg/l (5 h)
Sébacate de bis(2,2,6,6-tétraméthyl-4-pipéridyle), CAS: 52829-07-9
LC50, (96h), poisson, 4.4 mg/L
LC50, (48h), Invertebrates, 8,58 mg/L
EC50, (72h), Algae, 705 - 1900 µg/L
Phosphate de triéthyle, CAS: 78-40-0
LC50, (96h), Danio rerio, > 100 mg/l (OECD 203)
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, 901 mg/l
EC50, (24h), Daphnia magna, 2705 mg/l (OECD 202)
NOEC, (21d), Daphnia magna, 31,6 mg/l
Oxyde de titane (<10µm), CAS: 13463-67-7
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, > 100 mg/l (OECD 203)
LC50, (48h), Daphnia magna, > 100 mg/l (OECD 202)
LC50, (96h), Pimephales promelas, > 1000 mg/l
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 16 mg/l
NOEC, (28d), Bacteria, >100000 mg/kg (ASTM 1706)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine, CAS: 1760-24-3
LC50, (96h), poisson, 597 mg/L
EC50, (48h), Daphnia magna, 81 mg/L
EC50, (72h), Algae, 8,8 mg/L
NOEC, (72h), Daphnia magna, 3,1 mg/L
NOEC, (96h), poisson, 344 mg/L
NOEC, (48h), Daphnia magna, 35 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Pas d'information disponible.
Comportement dans les stations d'épuration	Pas d'information disponible.
Biodégradabilité	CAS 78-40-0: Le produit n'est pas biodégradable. CAS 2768-02-7: Le produit n'est pas facilement biodégradable. CAS 1760-24-3: Le produit n'est pas facilement biodégradable. CAS 52829-079: Le produit n'est pas facilement biodégradable. CAS 13463-67-7: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 12 / 16

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

080410

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102
150104

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 13 / 16

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport fluvial (ADN)	MARCHANDISE NON-DANGEREUSE
Transport maritime selon IMDG	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"
Transport aérien selon IATA	NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 14 / 16

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (CH):	Ordonnance sur les produits chimiques - Ochim; Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim; Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs - OPAM; Ordonnance sur les mouvements de déchets - OMoD; Ordonnance du DFI sur les générateurs d'aérosols
- VeVa Code	080410
- VOC-part [%]	4,5 %
Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM):	Non applicable
- Observer les restrictions d'emploi	Non applicable
- VOC (2010/75/CE)	4,5 % (73,35 g/l)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 15 / 16

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Allchemet AG
6020 Emmenbrücke

Date d'émission 12.08.2022, Révision 12.08.2022

Version 04. Remplace la version: 03

Page 16 / 16

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

SECTION 2 ajouté: Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

SECTION 7 ajouté: Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

SECTION 7 ajouté: Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation

SECTION 7 ajouté: Eviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser un vêtement de protection individuel.

SECTION 9 ajouté: Dioxyde de titane: $\leq 10\mu\text{m}$

SECTION 11 ajouté: Pas de classification.

SECTION 11 ajouté: Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

SECTION 12 ajouté: Le produit est insoluble dans l'eau.

SECTION 12 ajouté: Le produit n'est pas biodégradable.

SECTION 12 ajouté: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

SECTION 12 ajouté: Le produit n'est pas facilement biodégradable.

Copyright: Chemiebüro®